

**CSEC Société GSF SATURNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13/12/2022**

La séance commence à 10h30

Ont été convoqués à cette réunion :

Patrick CHATELUX, Nadia SCHMITT, Serge SOLLER, Christine VOGEL

Etaient présents :

Patrick CHATELUX, Nadia SCHMITT, Serge SOLLER, Christine VOGEL

Etaient absents mais excusés :

Mohamed HAMNOUCHI, Mustapha EL MARROUN

L'ordre du jour était le suivant :

Information et consultation sur le projet de transfert de chantiers entre les établissements de Brumath et Strasbourg Pôle Santé.

- Motivations du projet - chantiers concernés - établissements concernés - répartition du personnel - Répartition des IRP - Conséquences pour le personnel des établissements concernés.

Consultation sur le projet de transfert de chantiers entre les établissements de BRUMATH et STRASBOURG POLE SANTE :

Monsieur le Président du CSEC rappelle dans un premier temps :

A compter du 01/01/2023, il est prévu le transfert du client CHDB (Centre Hospitalier de Bischwiller) de l'établissement de Brumath vers celui de Strasbourg Pôle Santé.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il est prévu de procéder à un « rééquilibrage » des chantiers entre Brumath et Strasbourg Pôle Santé

Passeront de Brumath à Strasbourg Pôle Santé le chantier suivant :

Centre Hospitalier de Bischwiller (CHDB).

55 salariés (personnes physiques) passeront de Brumath à Strasbourg Pôle Santé.

Les salariés affectés sur ces chantiers seront transférés auprès de l'établissement Strasbourg Pôle Santé ; bien évidemment, ils continueront à bénéficier de la même rémunération brute, de la même classification, de la même ancienneté etc ...

Ledit personnel ne connaîtrait aucune modification autre que celle de l'établissement de rattachement, toutes les affectations et conditions de travail étant strictement maintenues.

Le Président au CSEC porte aux votes la question suivante : *"Donnez-vous un avis favorable au transfert des chantiers cités ci-dessus, et du personnel affecté à ces chantiers, entre les établissements de Brumath et Strasbourg Pôle Santé ?*

Les membres titulaires du CSEC procèdent au vote.

Nombre de OUI : 02 voix

Nombre de NON : 00 voix

Nombre de NE SE PRONONCE PAS : 01 voix

Le CSEC émet donc un avis favorable au transfert des chantiers cités ci-dessus, et du personnel affecté à ces chantiers entre les établissements de Brumath et Strasbourg Pôle Santé.

Concernant les IRP :

Une seule salariée, protégée au titre de Membre titulaire du CSEE est concernée.

Il s'agit de : Madame Sabine WOLFF.

La concernant, son accord sera sollicité afin de rendre son transfert effectif.

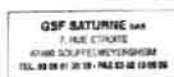
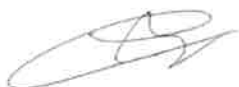
Une demande individuelle lui sera présentée aux fins de savoir si elle accepte ou non le transfert de son contrat de travail auprès du nouvel établissement.

Elle devra remplir un formulaire de réponse. Le défaut de réponse au formulaire sera considéré comme un refus de transfert auprès de l'établissement Strasbourg Pôle Santé.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est close.

Heure de clôture de la séance : 10h45

Président du CSEC
Patrick CHATELUX



La secrétaire du CSEC
Nadia SCHMITT

